

## **1. Historique**

Le Projet de Développement Rural dans l'Arrondissement d'Aguié (PDRAA) a été mis en œuvre autour d'une approche descendante consignée dans un rapport d'évaluation qui avait prévu les activités, les structures organisationnelles et la méthode d'intervention. Cette approche qui était à la fois rigide et éloignée des réalités socio-économiques et organisationnelles locales, a montré ses faiblesses particulièrement dans le domaine de la vulgarisation et diffusion des technologies, la dynamique organisationnelle et la responsabilisation effective des bénéficiaires. Cette situation a amené le Projet à accepter et à initier un test d'un programme de recherche action participatif en agroforesterie dénommé **VIPAF (Valorisation des Initiatives Paysannes en Agroforesterie, de 1998-1999)**, qui a produit des résultats édifiants et qui a révélé l'existence d'une forte capacité des populations à innover et à s'organiser dans les activités communautaires. A l'évaluation du PDRAA en novembre 2000, le Niger et le FIDA prenant acte des résultats du VIPAF ont demandé l'extension de la méthode de ce programme aux autres domaines du développement rural (agriculture, élevage, socio-organisationnel).

Cette extension a été faite à travers la mise en œuvre du **Programme d'Appui aux Initiatives et Innovations Paysannes (PAIIP de 2001-2003)** qui est basé sur un processus de recherche d'une méthodologie d'appui impliquant effectivement les paysans et divers autres acteurs de développement dans un cadre de partenariat franc. Ce processus a été bâti autour des principaux axes stratégiques primordiaux à savoir: la valorisation des initiatives et innovations paysannes, l'expérimentation technique et organisationnelle, la responsabilisation effective des paysans autour du diagnostic, de la programmation, de l'exécution et du suivi évaluation de leurs propres activités appuyées par le projet et les partenaires externes. La méthodologie vise également à découvrir et mieux faire exprimer le savoir et le savoir-faire des paysans, en repérant les solutions qu'ils ont trouvées aux contraintes qu'ils vivent ou en les appuyant à en identifier de nouvelles et par conséquent à les accompagner dans leur mise en œuvre.

Cette méthodologie soutenue par le FIDA et plusieurs partenaires techniques (Enda-Graf, Universités de Niamey, Université Catholique de Louvain, INRAN, etc.) a débouché sur un projet de développement (PPILDA) qui a été mis en œuvre de 2005 à 2012. **Le Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié (PPILDA)** avait comme **base méthodologique l'approche du PAIIP**. Il a été mis en vigueur le 05 mai 2005 pour une durée de huit (8) ans sous la tutelle du Ministère de développement agricole. Piloté par une équipe de 15 cadres dont 11 techniciens et 4 chargés des aspects administratifs et financiers, il a intervenu dans six communes réparties dans trois départements (Aguié, Guidan Roudji et Madarounfa). Il est financé pour un montant de 17.561.000 dollars US soit environ 11 502 455 000 FCFA<sup>1</sup> selon la répartition ci-après par bailleurs de fonds :

- FIDA, à travers un prêt d'un montant de 7.600.000 DTS.
- Fonds Belge de Survie (FBS), à travers un don d'un montant de 3 775 000 Euros.
- Etat du Niger, avec un montant de 3.782.000 dollars dont 1.227.000 dollars US comme contribution des bénéficiaires (participations physique et financière).

La stratégie d'intervention est essentiellement basée sur : i) la promotion des initiatives et innovations locales ; ii) le développement du partenariat avec les bénéficiaires, les services techniques, les chercheurs, autres partenaires techniques et financiers ; iii) la prise en compte du genre et la gestion durables des ressources naturelles comme aspects transversaux.

---

<sup>1</sup> Taux du dollar estimé à 655 fcfa à la période de pré évaluation du PPILDA

L'objectif général du projet est d'améliorer les conditions de vie et des revenus des populations pauvres de sa zone d'intervention avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

L'objectif spécifique est de renforcer les capacités des populations cibles à définir, concevoir et mettre en œuvre, au sein d'un processus de développement local et dans une logique de partenariat, **des initiatives et innovations techniques, économiques et sociales**, leur permettant de réduire leur pauvreté et leur vulnérabilité notamment à travers l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le projet est exécuté à travers six (6) composantes majeures à savoir :

- Composante 1 : Repérage et Valorisation des Innovations Locales.
- Composante 2 : Renforcement des Instances et Organisations Rurales.
- Composante 3 : Fonds d'Appui à l'Initiative et à l'Innovation Locales (FAILL).
- Composante 4 : Renforcement de l'Offre Locale de Services.
- Composante 5 : Gestion du Projet.

La composante 1 a été le moteur de l'intervention du projet ayant permis d'identifier et mettre en œuvre plusieurs initiatives et innovations traduites en activités de développement après un processus participatif de test basé sur une logique « d'essayons voir, apprécions et réorientons au besoin ».

## **2. Du concept de l'innovation et de l'initiative paysanne**

Dès la phase du PAIIP, les concepts d'innovation et initiative ont été clarifiés lors des discussions en réunions villageoises auxquelles ont participé le projet et les chercheurs. Il s'est agi d'avoir une même compréhension de ces concepts et c'est ainsi que les populations ont défini les concepts en ces termes :

L'**innovation**, appelé en langue locale *haoussa* « *hu'sa mai mana* », est une stratégie ou une solution permettant de répondre à une ou plusieurs contraintes qui s'opposent au bien-être d'un individu, d'un groupe ou d'une communauté toute entière et qui est caractérisée par un élément de nouveauté. L'**initiative**, ou « *hu'sa* » est une décision que la communauté prend pour faire face à une contrainte donnée. Il ne s'agit pas d'une création originale, mais d'un "sursaut" d'engagement des populations. Il faut noter que l'innovation ou l'initiative est appréciée sous plusieurs angles : technique, sociale, organisationnelle, économique ou politique. C'est l'étape de caractérisation qui permet de les classer sur un ou plusieurs angles.

## **3. Approche**

Pour promouvoir les initiatives et innovations paysannes d'amélioration des conditions de vie des communautés, le PPILDA a adopté la même approche du **PAIIP** (appui aux initiatives et innovations paysannes) qu'il a étendue à 6 communes regroupant près de 400 villages.

Il s'agit d'un **processus** qui se veut être un outil généralisable d'identification, de validation, de promotion et de diffusion des innovations et initiatives dans la zone du projet et ailleurs. L'approche, en effet, vise à aider les communautés rurales dans l'analyse physique et socioéconomique de leur milieu, pour qu'elles puissent proposer des solutions à mettre en œuvre avec l'appui des partenaires. Elle doit permettre de mesurer la portée et les impacts des innovations et initiatives, de répondre de façon efficace et durable aux préoccupations des populations bénéficiaires, de mettre au point des mécanismes et stratégies de diffusion et de pérennisation de celles qui sont jugées pertinentes.

## **4. Processus d'appui à l'innovation paysanne**

Le processus d'appui à l'innovation paysanne comporte huit (8) étapes principales à savoir:

i) **Autodiagnostic villageois et planification des activités** : avec comme objectif d'appuyer les communautés villageoises à identifier et prioriser leurs contraintes et leurs potentialités et à proposer des solutions qu'elles traduiront en activités porteuses susceptibles de répondre à leurs préoccupations. Il se fait en assemblée villageoise (durant 3 à 4 jours) regroupant toutes les composantes et catégories sociales et aboutit à l'élaboration des **plans d'actions villageois et inter villageois** qui seront mis en œuvre dans une dynamique de développement local.



Séance d'autodiagnostic villageois

Les ateliers d'auto diagnostic constituent un cadre de pleine et active participation des paysans (hommes et femmes) aux réflexions, au dialogue entre acteurs autour des préoccupations villageoises (avec l'appui des partenaires : chercheurs et développeurs) et aussi d'apprentissage à la programmation des actions à réaliser. Ils constituent un cadre d'identification des idées d'innovations devant faire l'objet d'approfondissement.

ii) **Repérage et caractérisation des initiatives et innovations** : il s'agit d'identifier les initiatives et innovations développées par les populations en vue de faire face aux contraintes diverses. Cette étape conduite par une équipe restreinte de spécialistes des questions sociales, économiques et agronomiques, constitue une phase complémentaire aux autodiagnostic car elle permet de rencontrer individuellement « les innovateurs » et de discuter largement avec eux. Au cours de ces investigations, les différentes modalités des initiatives et innovations et leurs pratiquants sont connus.

En plus des autodiagnostic, d'autres canaux de repérage des innovations sont utilisés par le projet à savoir : i) les **études spécifiques** dont les thèmes sont proposés soit par les populations soit par le projet ; ii) les **voyages d'études** à l'intention de certains membres engagés dans la mise en œuvre de l'approche afin de favoriser surtout des échanges intercommunautaires qui permettent de découvrir d'autres initiatives ou innovations développées ailleurs et qui peuvent être expérimentées et réadaptées localement dans le cadre de la recherche des solutions aux contraintes identifiées par les populations.

Dans le cas d'Aguié, les **études spécifiques** menées ont porté entre autres sur des thèmes comme les pratiques de gestion de la fertilité des sols et des risques climatiques, la vulnérabilité et les dynamiques inter-villageoises, la faisabilité technique et organisationnelle d'un marché de bois issu de la régénération naturelle assistée (RNA)<sup>2</sup>. Elles ont été menées en collaboration avec l'Université de Niamey et l'Université Catholique de Louvain à travers des étudiants qui ont fait leurs mémoires.

#### **Démarche de repérage et caractérisation de l'innovation**

- **Étape 1**: Repérer les paysans innovateurs et leurs innovations.
- **Étape 2**: Faire expliquer la pratique innovante par son « inventeur ».

<sup>2</sup> Cette dernière étude a été proposée par les animateurs du village de Dan Saga, un village d'intervention du PPILDA, qui voulaient valoriser le potentiel de bois obtenu après une large adoption de la RNA.

- **Étape 3:** Déchiffrer la logique implicite, c'est-à-dire les quelques idées structurantes qui sont inscrites en filigrane dans l'explication donnée par l'inventeur.
- **Étape 4:** Mettre la connaissance à la disposition de la communauté (lors des réunions villageoises ou inter-villageoises de point des activités, des restitutions de résultats d'études, etc.), c'est-à-dire le savoir tel qu'il est présenté par l'inventeur paysan et la logique qu'il héberge (les quelques idées structurantes).
- **Étape 5:** Évaluer les adaptations et mettre en débat les différentes tentatives pour adapter l'innovation initiale dans le but de faire progresser et de rendre plus largement appropriable l'innovation originelle.

iii) **Expérimentation des initiatives et innovations** : après la caractérisation et le partage, les populations se prononcent sur l'importance ou l'intérêt supposé d'une innovation et décident, de le tester pour mieux apprécier sa **pertinence** et son **efficacité** d'où la phase expérimentation qui est fait de façon conjointe avec les techniciens (projets, service technique et recherche). L'expérimentation essaie d'aborder les aspects technique (capacité à résoudre une contrainte technique), économique (coûts) et social (adaptabilité au contexte des plus vulnérables, etc) avec au centre le porteur de l'initiative ou de l'innovation. L'expérimentation est aussi un moyen pour identifier les améliorations possibles à apporter dans la mie en œuvre d'une innovation afin de mieux valoriser les opportunités.

*Le processus d'expérimentation est basé sur des dispositifs collectifs d'observation, de vérification, de mise en débats et de validation impliquant tous les partenaires (chercheurs, développeurs et paysans). Il s'agit de vérifier avec les paysans la pertinence et l'efficacité des innovations proposées par les paysans. Cette vérification commence par la conception et la mise en exécution avec les paysans de protocoles autour de quelques thèmes de recherche. Le cadre de collaboration est matérialisé par une convention multipartite (paysans, projet, Services techniques et chercheurs) dans laquelle les responsabilités de chacun sont définies.*

iv) **Autoévaluation** : il s'agit de partager et échanger sur les résultats issus de l'expérimentation mais aussi sur le processus. Chaque acteur se prononce sur la pertinence et l'efficacité des résultats obtenus et des décisions sont prises en commun accord (co-validation) ou différemment selon l'intérêt que chacun porte aux résultats. Il arrive que les producteurs et les chercheurs aient des critères différents d'appréciation des résultats d'une expérimentation et chacun peut camper sur sa position selon ses objectifs ou son intérêt. Par exemple le rendement et la résistance à une maladie ou un parasite sont les principaux critères de jugement d'une innovation à caractère agricole (variété ou technique) par les chercheurs alors qu'en plus de ces deux critères, la production de biomasse est aussi un aspect qui guide le choix des producteurs.

Si l'innovation est jugée **pertinente** et **efficace** (elle résout la contrainte dans les conditions de l'adoptant ou permet d'exploiter des opportunités), elle passe à l'étape de socialisation; dans le cas contraire, elle est rejetée ou soumise à d'autres analyses. Par exemple, une technique locale proposée par un producteur qui consiste à l'utilisation des cendres de tiges de sésame, d'*Hibiscus cannabinus*, et de rachis de maïs pour enrober des graines du niébé afin de réduire l'émergence du *Striga gesnerioides*, n'a pas été adoptée après l'expérimentation car son efficacité n'a pas convaincu ni les producteurs, ni les chercheurs.

v) **Socialisation des initiatives et innovations** : l'objectif de cette étape est de porter à la connaissance des populations les avantages de l'innovation à travers divers canaux : ateliers bilans annuels, échanges inter-villageois, visites inter-producteurs, etc. Ce qui permettra d'en

mesurer la portée et de donner le libre choix à tous ceux qui sont intéressés de l'appliquer, chacun en fonction de ses capacités techniques, économiques et ses conditions sociales.

vi) **Capitalisation** : elle consiste, sur la base des principaux résultats obtenus à l'issue des phases ci-dessus, à sortir un document qui décrit de façon détaillé le contour de l'initiative ou de l'innovation. En fonction des groupes-cibles, plusieurs types de supports sont produits pour mieux passer l'information. Pour les paysans, ce sont des fiches techniques ou des affiches simplifiées qui sont produites et mises à la disposition des vulgarisateurs (services techniques ou groupements paysans). A l'intention des partenaires de la recherche ou d'autres projets, des documents de capitalisation plus détaillés sont produits.

vii) **Diffusion** : l'objectif ici est de favoriser l'adoption à grande échelle de l'innovation. Les principaux canaux utilisés sont les séances d'animation villageoise, les visites d'échanges, les émissions radio, etc.

viii) **Evaluation de l'adoption** : il s'agit de déterminer, dans le cadre du suivi-évaluation, le taux d'adoption de l'innovation ainsi que les effets et impacts ou bénéfiques engrangés. Le niveau d'adoption est évalué par des comités villageois de suivi-évaluation pilotés par un binôme d'animateurs (un homme et une femme) et qui travaillent en étroite collaboration avec le suivi-évaluation du projet. Ces comités dont les membres sont désignés et responsabilisés par la communauté villageoise, travaillent bénévolement et sont dotés de cahiers de suivi des activités dans lesquels les principales informations sont consignées.

NB : Pour tous ce qui suivra comme exemples, les populations sont au centre du processus. Les apports des partenaires (projet, chercheurs, services techniques) sont essentiellement la facilitation du processus, la mise en place du matériel (intrants, variétés nécessaires aux expérimentations) non disponibles localement, l'appui-conseil, la capitalisation et la diffusion à large échelle.

Les villages ont mis en place un dispositif d'animateurs souvent organisés en comités de suivi évaluation et désignés des producteurs volontaires pour conduire les expérimentations sur leurs parcelles et également chargés de toutes les opérations d'entretien.

## 5. Quelques exemples d'innovations paysannes

Trois (3) exemples d'innovations repérées, expérimentées et diffusées à travers les champs de diversité (CD) et/ou les parcelles d'initiatives paysannes (PIP)<sup>3</sup> sont exposés ci dessous :

- Apport localisé de la fumure de petits ruminants ;
- Régénération Naturelle Assistée (RNA) ;
- Domestication du *Cassia tora*.

### 5.1 Apport localisé de la fumure de petits ruminants

Cette innovation a été repérée dans un village nommé Takalmaoua (département d'Aguié) durant la phase PAIIP lors de l'étude sur les pratiques et stratégies paysannes de gestion de la fertilité des sols et des risques climatiques conduite par des étudiants de l'Université de Niamey. Quelques femmes de ce village utilisent la fumure de petits ruminants qu'elles transportent sur leurs têtes pour faire un apport localisé sur le mil afin de faire face à la baisse

---

<sup>3</sup> Le champ de diversité est un dispositif de renforcement des capacités des paysans stagiaires (25) en matière de connaissance et sélection des variétés locales ou améliorées et qui leur permet de faire des choix de variétés et technologies agricoles; Quant au PIP c'est un dispositif de démonstration à grandeur nature des bonnes pratiques locales et technologies agricoles provenant de la recherche.

de la fertilité des sols de la zone. En fait, à cause de la pression foncière et de la dégradation des sols, les femmes se voient souvent attribuer des champs pauvres et relativement éloignés du village par leurs maris. La plupart des femmes n'ont pas les moyens de transporter la fumure organique même quand elles en disposent dans leurs concessions.

Cet apport localisé a été jugé innovant par la communauté villageoise et par le projet lors des assemblées d'autodiagnostic du fait qu'il permet de : i) fertiliser un maximum de superficie avec un minimum de fumure organique ; ii) valoriser le peu de fumure organique produite avec les petits ruminants dont disposent les femmes ; iii) être adopté par les ménages les plus vulnérables. L'apport localisé a été ensuite promu par le PPILDA et les chercheurs de l'INRAN qui ont accompagné les pratiquants pour vérifier son niveau d'efficacité et pour connaître la dose optimale et les modalités d'apport à travers des démonstrations au niveau des PIP. L'application de cette innovation suit 5 étapes :

- Collecter la fumure au niveau de l'étable des animaux;
- Débarrasser la fumure du sable et d'autres débris grossiers ;
- Transporter la fumure au champ (sur la tête, à dos d'âne ou charrette selon les capacités du producteur);
- Procéder à l'apport au poquet de la fumure (on épand le contenu des deux paumes d'une main par poquet, soit environ 150g pour des cultures comme le mil ou le sorgho) qu'on enfouit ensuite pour plus d'efficacité. L'opération est menée deux fois: au stade de la levée avancée, après le démariage et au stade de la montaison, toujours après une bonne pluie.

En termes de résultats, l'expérimentation a permis de constater que cette innovation permet pour le mil et le sorgho :

- de doubler en moyenne le rendement en grains et d'augmenter de près de 50% la production de biomasse (tiges du mil ou de sorgho) en conditions de pratique paysanne;



Application de la fumure de petits ruminants



Récolte du mil ayant bénéficié de l'apport

- de faire une économie substantielle de fumure organique. En effet, avec l'apport localisé, un paysan peut couvrir un hectare avec 1,5 tonne de fumure contre les 7 à 10 tonnes généralement recommandées par les services de vulgarisation;

En plus, l'apport localisé est accessible aux plus vulnérables, particulièrement les femmes et favorise la promotion de l'intégration agriculture et élevage.

Il présente cependant quelques limites :

- nécessite un temps de travail assez important en fonction de la superficie à traiter dû surtout à la nécessité d'enfuir le fumier autour du poquet pour plus d'efficacité;
- Il peut causer des brûlures aux cultures en cas de sécheresse;
- Il doit être répété chaque année pour maintenir le niveau de rendement.

Le coût de l'application estimé avec les producteurs par ha est d'environ 21.000 F CFA

(fumure, sarclage, récolte). Ce coût est variable en fonction de l'évolution du coût de la main d'œuvre locale.

## 5.2 Régénération Naturelle Assistée (RNA)

Dans plusieurs zones de la région de Maradi, la surexploitation des ressources naturelles a abouti à une dégradation des terres cultivables. Le défrichage amélioré ou régénération naturelle assistée (RNA) a constitué une réponse efficace à ce problème. Les populations du département d'Aguié l'ont adopté massivement, soutenues par un partenariat entre le PPILDA, le service de l'environnement et des groupements paysans de services.

La RNA consiste à épargner des rejets de différents arbres et arbustes au cours du défrichage des champs (en saison sèche ou saison des pluies). Elle vise à : i) lutter contre l'érosion éolienne et hydrique des terres de culture; ii) réduire l'évapotranspiration ; iii) améliorer la fertilité des sols et iv) produire du bois de chauffe ou de service et du fourrage;

Les différentes étapes de la réalisation de la RNA sont:

- Repérage et sélection des rejets à protéger;
- Coupe des rejets non sélectionnés;
- Entretien et élagage des rejets sélectionnés chaque année;
- Exploitation raisonnée des branches en fonction des espèces et des besoins.

Les densités dans les champs dépendent aussi des espèces et des objectifs des paysans. Pour les espèces à grande houppie, la densité dans les champs tourne autour de 50 pieds/hectare contre 100-120 pour les espèces moins ombrageuses.

Le Projet mène deux activités principales dans le cadre de la promotion de la RNA, à savoir : i) la sensibilisation des populations et les démonstrations sur les techniques de RNA dans les villages ; ii) la mise en place d'un dispositif organisationnel de protection de la RNA basé sur des comités villageois de surveillance initiés par les villages elles mêmes.

**L'aspect innovant est surtout le dispositif organisationnel mis en place par les communautés** pour assurer la protection, le suivi et la gestion de la ressource sous forme d'une convention locale de gestion pilotée par des comités de surveillance. Ce dispositif organisationnel a permis de freiner significativement les problèmes de coupe frauduleuse constatée au début et de favoriser une adoption à large échelle de la RNA.



Membres d'un comité de surveillance



Culture de mil sous RNA

Le dispositif organisationnel a été initié par un village (Zabon Moussou) d'intervention au temps du VIPAF pour faire face au phénomène de coupe frauduleuse des arbres issus de la RNA. Il s'agit du "**comité de 10''**" qui a évolué en **comité de surveillance de la RNA**.

En effet, le village de Zabon Moussou structuré en cinq (5) quartiers avait décidé de la mise en place d'une structure constituée de dix personnes, en raison de deux par quartier d'où le nom "Comité de 10" qui a été responsabilisé par le village pour la mise œuvre des activités agro forestières. En particulier, il avait un rôle de suivi de la RNA dans les champs, d'appréhension et de traduction des fraudeurs devant l'autorité villageoise, de conciliateur dans le cadre du règlement des litiges liés à la coupe frauduleuse de la RNA et un rôle de suivi de la réalisation des activités programmées. Des sanctions pécuniaires sont appliquées aux fraudeurs et le montant varie selon la gravité de l'acte commis (jeune arbre, grand arbre, espèce protégée, etc.). En cas de refus d'un contrevenant de payer l'amende, le comité saisie le service de l'environnement qui lui fait payer plus chers. Il faut noter que la réussite de ce dispositif organisationnel de protection de la RNA a été possible grâce au soutien du chef de village qui a su faire respecter les règles internes arrêtées par le village si bien qu'un fraudeur est sanctionné quelque soit sa relation avec le propriétaire du champ ou même le chef du village.

Le comité est aussi l'interface entre le village, le projet et les autres partenaires. Ce modèle organisationnel villageois a été adopté par plusieurs villages grâce à l'organisation de visites inter producteurs facilitées par le projet. En effet, le PPILDA a appuyé la mise en place de 65 comités de surveillance au niveau des villages de sa zone d'intervention. Ces comités ont été formés sur leurs rôles et responsabilités et suivis par le service technique de l'environnement.

Les résultats atteints sont très significatifs grâce au dispositif organisationnel mis en place par les populations : i) inversion du phénomène de la désertification dans le département d'Aguié avec près de 13 000 ha<sup>4</sup> mis sous RNA par les adoptants directs; ii) réduction du nombre de semis (de 3-5 avant à 1-2 après l'adoption de la pratique), d'où une réduction des pertes en semences pour les ménages ; iii) augmentation des rendements en grains du mil (de 30 à 220 kg /ha selon l'âge de la RNA) ; iv) amélioration de la disponibilité de fourrage et de bois pour les ménages adoptants ; v) accroissement des revenus des ménages (+70.000 F CFA par an pour certains) par la vente des produits et sous produits de la RNA. En moyenne, 1 500 adoptants de la RNA sont enregistrés chaque année.

*Encouragé par ces résultats, le programme Niger-FIDA fait la promotion de la RNA sur l'ensemble de sa zone d'intervention dans la région de Maradi. En deux ans (2013 et 2014), plus de 52.000 ha ont été mis sous RNA avec l'appui de groupements paysans et ONG locales.*

### **5.3 Domestication du *Cassia tora***

Les producteurs du département d'Aguié sont souvent confrontés à des difficultés alimentaires en période de sarclage. Lors des ateliers villageois d'autodiagnostic, l'utilisation des feuilles de *Cassia tora*, une plante à l'état sauvage, a été soulignée par certains peuls qui en font une stratégie de réduction des difficultés alimentaires de la période de soudure, avant la maturité des céréales. Ces peuls avaient commencé progressivement à l'introduire comme culture de case afin de disposer des feuilles plus proches du village que de parcourir des kilomètres pour la cueillette. C'était le démarrage de la domestication de l'espèce. Lors de la planification des activités, un des villages PAIIP (Damama), vivant en harmonie avec les hameaux peuls, l'idée a été soulevée, débattue et retenue comme une innovation intéressante à tester.

---

<sup>4</sup> Résultat évalué en 2012 qui ne prend pas en compte les adoptions sous forme de « tâche d'huile » c'est-à-dire ceux qui adoptent en voyant le résultat sur les champs des autres producteurs.



C'est ainsi que le village a sollicité le projet pour l'appuyer à introduire cette plante dans les systèmes de culture. Cette domestication a été faite avec l'appui du Centre de recherche agronomique (CERRA) de Maradi sur la base de parcelles expérimentales (pour trouver la meilleure densité et les types d'entretiens culturales). Le PPILDA a ensuite poursuivi la consolidation des acquis et la promotion à large échelle de cette innovation.

La domestication du *Cassia tora* vise à contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire des populations. Elle a été faite sous forme d'expérimentation à travers et a permis l'identification d'une densité optimale de production.

**Les étapes** de production du *Cassia tora* sont:

- Collecte des semences à l'état sauvage ;
- Apport de fumier et préparation de la parcelle au mois de mai ;
- Semis en juin de 5 à 10 graines par poquet avec un écartement de 0.5 m x 0.5 m en culture pure (culture de case) ou en association avec d'autres cultures au champ;
- Sarclage et démariage deux semaines après semis;
- Premier prélèvement des feuilles lorsque les plants ont entre 20 et 30 cm;
- Les autres prélèvements se font au besoin;
- Récolte des graines à la maturité.

Cette technique a été diffusée auprès de toutes les catégories sociales, mais elle intéresse plus en particulier les femmes.

Comme résultats, l'évaluation conjointe avec les producteurs a ressortit : 1) une amélioration de la diversité alimentaire et de la qualité nutritionnelle des repas des paysans adoptants ; 2) une amélioration des revenus des femmes par la vente des feuilles vertes ou séchées; une marge nette allant de 15.818 à 66 050 FCFA par année et par femme a été constatée.



Parcelle de *Cassia tora*



Séchage de feuilles de *Cassia tora*

La culture du *Cassia tora* présente comme avantages :

- Obtention de feuilles consommables en moins de 2 mois après semis;
- Avec un entretien adéquat, les feuilles peuvent être récoltées jusqu'à 9 fois par campagne de 4 mois;
- Les feuilles séchées peuvent être conservées pendant 12 mois ;
- Si la culture est faite en association avec les céréales, le producteur fait une économie en fumure organique et en main d'œuvre.

Aussi, la grande capacité de régénération de cette espèce et la disponibilité des semences au niveau local sont des facteurs qui facilitent la réplification.

Il faut noter que toutes ces innovations et bien d'autres, ont été capitalisées par le Programme Niger-FIDA qui fait la réplification à large échelle dans le cadre de sa stratégie d'accompagnement des populations dans l'amélioration de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.